

Capital	:	7 500,00 EUR
Taux moyen annuel hors assurance, proportionnel au taux mensuel	:	2,80 %
Durée du différé partiel	:	12 mois
Durée de remboursement	:	24 mois
Charge durant le différé		
Hors assurance	:	17,50 EUR
Assurances comprises	:	18,48 EUR
Charge de remboursement		
Hors assurance	:	321,70 EUR
Assurances comprises	:	324,85 EUR
Montant de l'assurance pendant le différé	:	0,98 EUR
Montant de l'assurance pendant le remboursement (Décès/PTIA)	:	3,15 EUR

Taux H.A. du prêt recalculé 2,80 % l'an proportionnel au taux mensuel, soit en équivalent 2,84 % l'an.

#### COUT TOTAL

- des intérêts (hors assurance)	:	430,80 EUR
- de l'assurance	:	87,36 EUR
- des frais de dossier	:	0,00 EUR
- GLOBAL	:	518,16 EUR

Taux annualisé effectif global 2,84 % l'an équivalent au taux mensuel de 0,2334 %

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.  
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS du 6 juillet 2006 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le N° vert suivant : 0820 05 06 07.

Capital	:	7 500,00 EUR
Taux moyen annuel hors assurance, proportionnel au taux mensuel	:	2,80 %
Durée du différé partiel	:	24 mois
Durée de remboursement	:	48 mois
Charge durant le différé	Hors assurance	17,50 EUR
	Assurances comprises	18,48 EUR
Charge de remboursement	Hors assurance	165,35 EUR
	Assurances comprises	168,50 EUR
Montant de l'assurance pendant le différé	:	0,98 EUR
Montant de l'assurance pendant le remboursement (Décès/PTIA)	:	3,15 EUR

Taux H.A. du prêt recalculé 2,80 % l'an proportionnel au taux mensuel, soit en équivalent 2,84 % l'an.

#### COÛT TOTAL

- des intérêts (hors assurance)	:	856,80 EUR
- de l'assurance	:	174,72 EUR
- des frais de dossier	:	0,00 EUR
- GLOBAL	:	1 031,52 EUR

Taux annualisé effectif global 2,84 % l'an équivalent au taux mensuel de 0,2334 %

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.  
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS du 6 juillet 2006 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le N° vert suivant : 0820 05 06 07.

Capital		7 500,00 EUR
Taux moyen annuel hors assurance, proportionnel au taux mensuel		2,80 %
Durée du différé partiel		36 mois
Durée de remboursement		48 mois
Charge durant le différé	Hors assurance	17,50 EUR
	Assurances comprises	18,48 EUR
Charge de remboursement	Hors assurance	165,35 EUR
	Assurances comprises	168,50 EUR
Montant de l'assurance pendant le différé		0,98 EUR
Montant de l'assurance pendant le remboursement (Décès/PTIA)		3,15 EUR

Taux H.A. du prêt recalculé 2,80 % l'an proportionnel au taux mensuel, soit en équivalent 2,84 % l'an.

#### COÛT TOTAL

- des intérêts (hors assurance)	1 066,80 EUR
- de l'assurance	186,48 EUR
- des frais de dossier	0,00 EUR
- GLOBAL	1 253,28 EUR

Taux annualisé effectif global 2,84 % l'an équivalent au taux mensuel de 0,2334 %

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.  
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS du 6 juillet 2006 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le N° vert suivant : 0820 05 06 07.

Capital	:	7 500,00 EUR
Taux moyen annuel hors assurance, proportionnel au taux mensuel	:	2,80 %
Durée du différé partiel	:	12 mois
Durée de remboursement	:	36 mois
Charge durant le différé	Hors assurance	: 17,50 EUR
	Assurances comprises	: 18,48 EUR
Charge de remboursement	Hors assurance	: 217,45 EUR
	Assurances comprises	: 220,60 EUR
Montant de l'assurance pendant le différé	:	0,98 EUR
Montant de l'assurance pendant le remboursement (Décès/PTIA)	:	3,15 EUR

Taux H.A. du prêt recalculé 2,80 % l'an proportionnel au taux mensuel, soit en équivalent 2,84 % l'an.

**COÛT TOTAL**

- des intérêts (hors assurance)	:	538,20 EUR
- de l'assurance	:	125,16 EUR
- des frais de dossier	:	0,00 EUR
- GLOBAL	:	663,36 EUR

Taux annualisé effectif global 2,84 % l'an équivalent au taux mensuel de 0,2334 %

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.  
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS du 6 juillet 2006 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le N° vert suivant : 0820 05 06 07.

Capital	:	7 500,00 EUR
Taux moyen annuel hors assurance, proportionnel au taux mensuel	:	2,80 %
Durée du différé partiel	:	12 mois
Durée de remboursement	:	48 mois
Charge durant le différé	Hors assurance	: 17,50 EUR
	Assurances comprises	: 18,48 EUR
Charge de remboursement	Hors assurance	: 165,35 EUR
	Assurances comprises	: 168,50 EUR
Montant de l'assurance pendant le différé	:	0,98 EUR
Montant de l'assurance pendant le remboursement (Décès/PTIA)	:	3,15 EUR

Taux H.A. du prêt recalculé 2,80 % l'an proportionnel au taux mensuel, soit en équivalent 2,84 % l'an.

#### COUT TOTAL

- des intérêts (hors assurance)	:	646,80 EUR
- de l'assurance	:	162,96 EUR
- des frais de dossier	:	0,00 EUR
- GLOBAL	:	809,76 EUR

Taux annualisé effectif global 2,84 % l'an équivalent au taux mensuel de 0,2334 %

Ces résultats sont fonction des données et hypothèses rappelées ci-dessus.  
Ils ne revêtent donc aucun caractère contractuel et ne sont transmis qu'à titre d'information.

Nous espérons avoir répondu à votre attente et restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Afin d'obtenir des informations sur la convention AERAS du 6 juillet 2006 (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé) nous mettons à votre disposition le N° vert suivant : 0820 05 06 07.